

CRAVANCHE
L'ÎLE AUX MÔMES
VACANCES D'HIVER 2022
DU LUNDI 14
AU
VENDREDI 25 FEVRIER

Les dates limites d'inscription sont fixées au vendredi 4 février. Après ces dates, toute annulation sans certificat médical fera l'objet d'une facturation.

Inscription :

Nous vous rappelons que seuls les enfants inscrits seront acceptés au centre ; aucune inscription ne pourra se faire sans fiche datée et signée par le responsable légal et sans autorisation de la directrice.

Merci de remplir, dater et signer un formulaire par enfant. Toute fiche incomplète sera automatiquement retournée.

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée. Vous retrouvez tous les tarifs sur le site internet de la commune ou dans le règlement du SEJ distribué en début d'année.

Horaires d'ouverture de l'ALSH :

Le SEJ ouvre ses portes de 8h00 à 18h00 (sauf mention contraire) et accueille tous les enfants quelle que soit l'activité choisie. Par exemple, un jeune ayant retenu une activité sportive à 9h30 peut être accueilli dès 8h00.

DU 14 AU 18 FEVRIER

LES 3-5 ANS : L'ANTARCTIQUE

LUNDI : TEDDY BEAR tarif a

MARDI : PINGOUINS tarif a

MERCREDI : OURSON MIGNON
tarif a

JEUDI : CHASSE AU YETI tarif a

LES 6-12 ANS : L'ALSACE

LUNDI : CIGOGNES tarif a

MARDI : BRETZEL tarif a

MERCREDI : MAISON
tarif a

JEUDI : PANTIN ARTICULE
tarif a

LES PLUS DE 8 ANS :
EVASION

Les matinées de 9h à 12h :
Jeux de piste, Chasse au trésor,
Escape Game, Chasse aux lions
 tarif b lundi et mardi, tarif e
mercredi et jeudi

**Les 4 après-midi
de 13h à 17h :**
Raquettes de neige tarif f

VENDREDI POUR TOUS :
PARC AUX CIGOGNES DE CERNAY
9H-17H

Départ et retour mairie
Repas tiré du sac
Tarif c

DU 21 AU 25 FEVRIER

LES 3-5 ANS : CARNAVAL

LUNDI : MASQUES GRELOTS tarif a

MARDI : INSTRUMENTS tarif a

MERCREDI : CADRE 3D tarif a

JEUDI : CHAUSSURES DE CLOWN tarif a

VENDREDI
POUR LES 2
GROUPES :
PATINOIRE &
PISCINE
9H-17H
DEPART ET
RETOUR AU SEJ
REPASTIRE DU
SAC
Tarif e

LES 6-12 ANS : ORIGAMI & CARTONS

LUNDI : ANIMAUX tarif a

MARDI : CABANES A OISEAUX tarif a

MERCREDI : TOUPIES tarif a

JEUDI : GOBELET D'EMOTIONS tarif a

LES PLUS DE 8 ANS : SPORTS

Les 5 matinées de 9h à 12h :

Stage ACROSPORT tarif g

Tenue sportive et baskets propres

Les 5 après-midi de 13h à 17h : OUVERT AUX 7 ANS REVOLUS

Stage DECOUVERTE SKI ALPIN (réservé aux débutants) tarif f

Matériel en bon état de fonctionnement et casque obligatoire

Informations pratiques :

Nous vous rappelons que le goûter (uniquement l'après-midi) est à votre charge.

Il est préférable que les enfants adoptent une tenue pratique, confortable et qui « ne risque rien » (salissures, taches de peinture, ...), n'apportent pas d'objets personnels (jouets, bijoux...) au centre de loisirs, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

ATTENTION : tout retard pour venir récupérer l'enfant après l'heure de fin d'activité extrascolaire sera facturé.

Rappel du règlement :

En cas de retards répétés pour récupérer l'enfant, de manquement à la règle de respect mutuel ou de non-observation du règlement du SEJ, une exclusion temporaire de l'enfant pourra être prononcée, après avertissement et courrier aux responsables légaux de l'enfant.

Il est strictement interdit de fumer (ou vapoter) pendant les activités du SEJ et à proximité des enfants ou de l'équipe d'animation. Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas cette règle.

Informations pour les sorties

Un rehausseur est indispensable pour les enfants de moins de 10 ans dans les minibus, pour les enfants de moins de 6 ans dans le car.

Il ne faut pas oublier : le repas tiré du sac, le goûter, un rechange, des habits chauds.

Pour les sorties raquettes, le matériel est fourni ; pour le ski, c'est à vous de le fournir.

Protocole sanitaire (en application des règles liées au COVID-19):

En cas de symptômes ou de fièvre (supérieure à 38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle). À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable doit être réalisé, à minima à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Il peut être effectué sans mesure de distance physique entre les mineurs d'un même groupe.

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités.

Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles pendant la journée (10 min toutes les heures).

Le port du masque (masques grand public)

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants, les enfants de plus de 6 ans et pour toute personne prenant part à l'accueil.

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Le port du masque est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour des entrées et sorties du centre de loisirs.

Les activités

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières.

Dans la mesure du possible, il convient de privilégier le maintien des enfants dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers.

Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

La restauration

L'aménagement des tables est prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physique que celles appliquées dans le protocole scolaire.

Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.